

## Modèle de délibération pour l'adhésion à l'UDCCAS 35

### 1/ ADHESION A L'UNCCAS ET A L'UDCCAS 35

Le Conseil d'Administration du CCAS de **VILLE** décide :

- d'adhérer à l'UNCCAS et à l'UDCCAS 35 ;
- de verser les cotisations annuelles demandées par l'UNCCAS et l'UDCCAS 35 après réception de l'appel à cotisation et la facture.

L'adhésion est reconduite annuellement par tacite reconduction.

Si l'instance décisionnaire (Conseil d'Administration de CCAS/CIAS, etc.) résilie son adhésion, elle s'engage à faire parvenir dans les meilleurs délais à l'UNCCAS et à l'UDCCAS 35, l'extrait de délibération stipulant la décision de résiliation de l'adhésion. De ce fait, l'établissement ne sera plus destinataire des informations de l'UDCCAS 35.

### 2/ NOMINATION D'UN REPRESENTANT A L'UDCCAS 35

Le Conseil d'Administration du CCAS de **VILLE**, membre de l'UDCCAS d'Ile-et-Vilaine décide de :

- donner mandat à **M./Mme NOM DE L'ELU(E) - FONCTION DE L'ELU(E)** pour le représenter au sein de l'UDCCAS 35 en tant que titulaire ;
- de nommer suppléant(e) **M./Mme NOM DE L'ELU(E) - FONCTION DE L'ELU(E)** ;

Le(la) représentant(e) pourra de ce fait voter au nom du CCAS et participer aux activités et instances de l'UDCCAS 35.

A ce titre **M./Mme NOM DE L'ELU(E)** pourra informer l'UDCCAS qu'il/elle présente sa candidature pour siéger au sein des instances de l'UDCCAS 35 que sont le Conseil d'Administration et le Bureau de l'UDCCAS 35, après réception de l'appel à candidature.

Ayant entendu cet exposé, le Conseil d'Administration, à ..... approuve la proposition du Président / de la Présidente.